

CHOSSES LUES

addap 13

revue de presse

Mars 2008

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COOP DE COEUR

Nous savons bien que ce « feuilleton » vous préoccupe tous, terrains de stage, financeurs, formateurs ou étudiants. Ce numéro de mars donne de cette question un aperçu panoramique ; d'une première circulaire de la DGAS qui renforce l'inquiétude, en passant par les formalisations de ce malaise... pour arriver à des engagements de la DGAS semblant vouloir débloquer la situation. Très intéressant car ce décret soulève en réalité de multiples problèmes. Bien sûr ce n'est pas un sujet d'envergure nationale mais nous avons résolument commencé par lui, qui nous importe tant.

Et nous continuons à parler de vous quand nous découvrons une saisine du CSTS par la Secrétaire d'Etat à la solidarité sur la « protection des travailleurs sociaux », et « la garantie juridique de leurs interventions ».

Nous ne pouvons que nous en réjouir : à l'appui de notre intérêt pour cette information vous verrez en Chancellerie la mise en cause d'un conseiller de probation, qui fait suite à d'autres problèmes de ce type dont nous nous sommes fait l'écho ces derniers mois. A suivre.

Vous êtes inquiets parfois ? Vous n'êtes pas les seuls : l'AEMO alerte sur l'application de la loi relative à la prévention de la délinquance. Sans oublier le recentrage de la PJJ sur le pénal : il faut se tenir au courant de ses conséquences. Surtout quand elles sont abordées par M. Rosenczweig : ne vous privez pas d'un entretien qui rappelle des faits sans délivrer de solutions toutes faites.

Un bonheur toujours, et un autre dans la foulée avec une étude de M. Roché : quels sont les facteurs prédominants dans la délinquance des mineurs ? Quelle part y a la famille ? A lire absolument, pour s'étonner... ou se conforter.

Vous croyez que les seuls mots d'évaluation, de gestion... vous donnent juste envie de tourner la page ? Allez donc vérifier qu'avec M. Chauvière en particulier, ils prennent vie et perspective. Un bel entretien

Une chose vous intéresse aussi : c'est le Revenu de Solidarité Active (RSA). Un livre vert est sur Internet... mais allez au bout de l'article là aussi.

En *Société* nous avons aimé le rapport sur l'adoption de M. Colombani, et nous en citons même une phrase : « comme si le système français (...) reposait sur l'existence **d'un droit à l'enfant** » alors « [qu'il devrait être] centré sur l'existence et la reconnaissance **d'un droit à l'enfance**, dont fait partie le droit à une famille » ; où l'on rejoint la question de la place de l'enfant, que notre dernier numéro abordait sous l'angle de la parentalité.

En *Bibliographie* un ouvrage sur la Prévention spécialisée dont le résumé peut vous réjouir ou vous exaspérer mais pas vous laisser indifférent.

Et voilà comment dans le fracas du monde nous avons construit ce numéro entièrement autour de vous, mais sommes-nous si loin du monde ce faisant ? Une bonne lecture et à bientôt.

Bonne lecture et à bientôt.



addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône

*Contact : gnrevue@conseilgeneraladdap13.org

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org



Une « brève » de première importance.....	p 04
Remaniement ministériel : la famille retrouve un secrétariat d'Etat	p 04
Contours de la future réforme des services territoriaux de l'Etat	p 04
Le rapport Colombani sur l'adoption	p 04
Le RSA mis en débat	p 05
Des pistes pour le « mini-Grenelle » du microcrédit social	p 06
Pauvreté, précarité, exclusion, discriminations : nos éléments	p 06
Nouvelles en provenance et autour de la chancellerie	p 07
Dossier Etrangers	p 07



Précisions DGAS sur la gratification des stagiaires et réactions	p 08
Justice des mineurs : un entretien avec M. Rosenczveig et des alertes	p 09
Délinquance : une étude sur les facteurs prédominants	p 10
Orientations 2008 du fonds interministériel de prévention de la délinquance	p 10
Organisation nationale des éducateurs spécialisés : dépasser le sursaut identitaire	p 11
L'approche managériale, impasse ou opportunité à saisir pour les professionnels ?	p 11
Le travail social, bateau sans capitaine ?	p 12
Dossier signalétique : expériences, points de vue, éléments repérés	p 12
Dossier Professions sociales et Etablissements	p 13
Éléments sur le handicap	p 14



Textes choisis ce mois-ci	p.15
---------------------------------	------



Chômage : taux fin 2007 et autres éléments	p 16
Les éléments du mois	p 16
Dossier Minima Sociaux	p 17



Les éléments du mois..... p 17
 Hébergement, urgence..... p 18



Addictions : un point sur les consommations des jeunes..... p 19
 Précisions sur le dispositif d'addictologie..... p 19



ASH du 07 mars 2008..... p 20
 ASH du 21 mars 2008..... p 20
 ASH du 28 mars 2008..... p 20



ASH du 07 mars 2008..... p 21
 ASH du 14 mars 2008..... p 21
 ASH du 21 mars 2008..... p 21
 ASH du 28 mars 2008..... p 21





Le RSA ouvert au débat public Une « brève » de première importance

ASH – 28/03/08 – 08 141



Nous mettons en quelque sorte le futur en tête de ce numéro avec cette enquête rituelle. Mais ce n'est pas forcément très euphorisant. A poursuivre sur Internet.

Génération 2004, des jeunes pénalisés par la conjoncture

700 000 jeunes sortis du système éducatif en 2004
3 ans après : 77 % sont en emploi dont 33 % en CDD, 13 % à temps partiel subi
14 % pointent au chômage

Dénote une aggravation par rapport à la situation de la génération 1998

Niveau à l'issue de la scolarité, relativement stable

17 % avec un brevet des collèges ou sans diplôme

17 % avec un CAP ou un BEP

25 % avec le baccalauréat

Plus de 40 % diplômés enseignement supérieur

Les jeunes filles sont plus diplômées mais restent désavantagées (moins souvent en emploi et plus mal payées, quel que soit leur niveau) ; les jeunes issus des immigrations maghrébines, turques ou subsahariennes aussi.

CEREQ – Bref n° 248 – dispo sur www.cereq.fr

Remaniement ministériel : la famille retrouve un secrétariat d'Etat

ASH – 21/03/08 – 08 112



Nous ne mentionnons que les changements susceptibles de vous intéresser dans votre exercice professionnel

Arrivées

Mme Nadine Morano

Secrétaire d'Etat chargée de la famille

Elle est placée sous l'autorité de M. Bertrand qui devient « ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité »

Projets : loi sur le droit opposable à la garde d'enfant, instauration statut du beau-parent...

Les assocs familiales s'étaient inquiétées de l'absence de ministère consacré à la famille.

CNAF : se félicite de cette nomination

M. Luc Chatel

Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi

Auprès de Mme Lagarde, « ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi » ; mais elle garde les finances précise l'Elysée.

Changements

La vie associative est adjointe au ministère de la Santé

M. Laporte est donc secrétaire d'Etat chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sous l'autorité de Mme Bachelot, « ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative »

M. Alain Marleix

Secrétaire d'Etat à l'intérieur et aux collectivités territoriales

Nouvelle appellation pour M. Hortefeux

Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, le dernier terme se substituant à « codéveloppement »

Contours de la future réforme des services territoriaux de l'Etat

ASH – 28/03/08 – 08 126



Petite piqure de rappel avant d'inévitables débats qui nous concerneront puisqu'ils concerneront les collectivités territoriales...

Lettre du 1° ministre aux préfets (5285/SG 19/03)

« La circonscription régionale devient le niveau de droit commun du pilotage des politiques de l'Etat » : « mouvement de déconcentration (...) et regroupement des services en un nb restreint de grandes directions régionales » ; **8 structures dont une direction régionale de la cohésion sociale.**

Administration départementale : l'hypothèse d'un budget opérationnel unique est écartée mais « le développement des mutualisations régionales et départementales (ressources humaines, moyens...) (...) un objectif important de la réforme »

Une mission interministérielle va être installée et fera des propositions.

Pour une organisation plus efficace et plus lisible

Le conseil de modernisation des politiques publiques se réunira en avril

Colombani sur l'adoption : « repositionner l'adoption comme une des modalités de la protection de l'enfance »

ASH – 21-28/03/08 – 08 113



Lisez au moins la première phrase. Elle donne à réfléchir. Quelle place pour l'enfant dans notre société ? C'est la vraie question en fait... un autre biais pour revenir au placement, au rôle des parents. Franchement nous conseillons de lire.

Constat « alarmant » : « comme si le système français (...) reposait sur l'existence d'un droit à l'enfant » alors que « l'ensemble [de la] politique de l'adoption [devrait être] centré sur l'existence et la reconnaissance d'un droit à l'enfance, dont fait partie le droit à une famille »

Adoption internationale : redonner de la cohérence et de la lisibilité à l'action française

Adoption nationale

privilégier l'intérêt de l'enfant et son droit à une famille.

Selon l'art. 347 du code civil, peuvent être adoptés les enfants pour lesquels les parents ont consenti à l'adoption, les pupilles de l'Etat et les enfants déclarés abandonnés par le juge.

Le nb de pupilles de l'Etat est en diminution constante depuis 1987 et le nb de placements de mineurs à l'ASE en augmentation.

Le primat de la famille biologique et du maintien des liens familiaux pourrait donc expliquer la diminution du nb des adoption nationales. « **Les professionnels français se réfèrent plus que leurs homologues européens à la question de la préservation des droits et des devoirs des parents et de l'autorité parentale** », recourant plus facilement aux mécanismes de délégation ou de tutelle qu'à la déclaration judiciaire d'abandon prévue par l'art. 350 du code civil.

Sans oublier « **délais de traitement administratif et judiciaires qui ne prennent pas en considération le temps et l'intérêt de l'enfant** »

Pour « repositionner l'adoption comme une des modalités de la protection de l'enfance », M. Colombani propose

Une conférence de consensus : acteurs du judiciaire, du social, de la pédopsychiatrie pour **définir « critères d'utilisation de l'art. 350 dans une approche pragmatique de l'intérêt de l'enfant »** et élaborer des référentiels autour des situations de délaissement

Expérimenter ces référentiels : Dpts volontaires

Sensibiliser travailleurs sociaux aux mécanismes psychiques de la construction et du développement de l'enfant dans leur formation

Mieux informer sur l'adoption simple (donner dans certains cas une place à la famille biologique)

Créer un « parquet de la famille » : pour répondre à l'éclatement des compétences judiciaires

Refonder la qualité des agréments : améliorer l'info des candidats sur « réalité de l'adoption »...

Juge que l'impossibilité d'adopter pour les couples pacés ou en concubinage comme une « faiblesse du droit », voire une « anomalie »

www.ladocumentationfrancaise.fr prochainement

M. Sarkozy : « **partage pleinement les analyses** » du rapport et s'engage à reprendre les pistes proposées. M. Colombani sera chargé de l'évaluation de leur mise en œuvre (fin 09)

Le RSA mis en débat

ASH – 07-21-28 & 04/04/03/08 – 08 071

Le Monde – 02/04/08 – 08 071



Le RSA est / sera certainement dans la catégorie des minima sociaux mais nous le traitons pour l'instant dans cette rubrique... parce qu'il a vocation à transformer les choses en profondeur. Cette présentation est bien utile pour avoir en tête ce qui a été exposé et ce qui sera débattu. Pour s'aider on peut consulter le dossier très complet des ASH ... et pour méditer aller jusqu'à la toute fin de l'article... faites-le, vous verrez.

Livre vert annoncé dans le numéro de février

www.livrevert-rsa.gouv.fr

Contributions attendues jusqu'au début mai avec synthèse promise pour la mi-mai

Consultation large : saisine du COE, des groupes de travail

du « Grenelle de l'insertion » et de tous les acteurs de terrain et organismes concernés

Fonctionne comme tout livre vert : questions soumises au débat mais pas d'interrogation sur le fondement de la réforme. « Apporte **simplification considérable** (...) permet à près de **1 million de personnes de franchir immédiatement le seuil de pauvreté** » (15 % de la population concernée)

L'expérimentation engagée sur le terrain ne permet pas encore de vérifier ces affirmations

Contours du projet et questions en débat

Cibles du RSA : travailleurs pauvres et inactifs qui reprendront un travail. Cette nouvelle prestation sera cumulable avec les revenus d'activité.

Sa dégressivité fera que lorsque l'activité augmente, le revenu augmentera aussi, même peu. **Alors que le RMI** reste différentiel, avec un mécanisme d'intéressement trop temporaire

Le RSA ne changera rien à la situation de ceux qui ne travaillent pas : revenu minimum leur restera garanti « au niveau actuel des minima sociaux »

Nouvelle prestation appelée à remplacer RMI, API et prime pour l'emploi (PPE)

Doit-il englober l'ASS ? Ses modalités de calcul sont différentes. Le livre vert propose 2 pistes.

Quid des 18/25 ans exclus du RMI, mais avec un fort taux de chômage ? Suggère des modalités d'adaptation

Et les allocataires AAH ? Point renvoyé au groupe de travail ad hoc du comité de suivi.

Ne se prononce pas non plus pour l'**outre-mer**, exclu d'un dispositif qui y serait utile...

Quel barème pour quel coût ?

Taux de cumul entre revenus d'activité / prestation et courbe de la dégressivité : plus le taux est élevé, plus il y a de bénéficiaires et plus c'est coûteux

Mais dans le livre vert il n'y a plus de « tableaux », les chiffres seraient encore à l'étude.

Peut donner à penser qu'il s'agit de distribuer autrement les 11 milliards des RMI (6) + API (1) + PPE (4) et de concentrer notamment la PPE sur les travailleurs pauvres. Vrai ou faux ?

Quelle marge de manœuvre pour les Dpts ?

En maintenant le principe d'égalité sur le territoire

L'expérimentation les laisse très libre, il faudra sans doute que la loi les cadre.

Le livre vert propose 2 scénarios : chaque GC fixerait barème du cumul entre un minimum garanti et le point de sortie du dispositif ; ou alors RSA à 2 étages, une base monétaire et un complément sous forme de prestations (note que les aides attachées aux prestations découragent la reprise du travail)

Qui financera le RSA ?

Penche pour solution mixte entre deux bornes : intéresser financièrement les Dpts à la conduite de politiques d'insertion et ne pas leur laisser porter toute la charge sup si bénéficiaires augmentent

Comment accompagner vers emploi pérenne ?

Comment éviter l'effet d'aubaine pour les employeurs ? le montant de la prestation ne sera pas connu et ne figurera pas sur la feuille de paie.

Quand les gens travaillent : limité dans le temps ou plus dégressif ? Question laissée ouverte.

Inscription des allocataires comme demandeurs d'emploi, avec obligations afférentes ? : le livre vert est tenté de dire « oui ». Soucieux de « rendre crédible l'équilibre des droits et des devoirs ». Le COE doit notamment se prononcer sur ce point.

Enfin, prône le bouclier sanitaire + corrections par le montant RSA d'insuffisances (APL....)

L'ADF regrette la « précipitation »

Elle analysera le livre vert mais se dit préoccupée de la généralisation du RSA dès la fin 08 avant le bilan de l'expérimentation.

S'inquiète du financement. « **La prise en charge du surcoût ne peut donc être envisagée sans une mise à plat complète et préalable des relations financières entre l'Etat et les conseils généraux** »

A noter : dossier ASH des 21 & 28 mars 08

Principes généraux : objet, personnes éligibles, mécanisme, fixation du contenu de l'expérimentation, départements expérimentateurs

Champ des expérimentations : le RSA pour les bénéficiaires du RMI et de l'API

Accompagnement financier: mobilisation PRE, participation de l'Etat aux expérimentations

Evaluation des expérimentations: rapports d'évaluation périodiques, création comité de suivi

Dernière minute : M. Fillon le 01/04/08 juge ce projet « trop coûteux » en l'état mais confirme qu'il n'est « pas enterré (...)

« Il y a d'autres alternatives. On est en train de travailler avec M. Hirsch pour voir comment mettre en œuvre ce principe sans augmenter les dépenses publiques » - Reste sur généralisation en 2009

Des pistes pour le « mini-Grenelle » du microcrédit social

ASH – 21-28 /03/08 – 08 111



Bien sûr nous y tenons, comme d'habitude, et d'autant plus que ça bouge. C'est à lire ; les freins que rencontre le dispositif dessinent en creux un paysage qu'il s'agit de modifier. En ce sens nous sommes tous concernés. A suivre donc.

Calendrier

1. **le 19 mars** : mise en œuvre du crédit social
2. **le 26 mars** : microcrédit prof (création entreprise)
3. **le 28 mars** : accompagnement de l'emprunteur
4. **le 1^{er} avril** : évaluation et éclairage international

Séance plénière publique le 23 avril : synthèse

L'Agence nouvelle des solidarités actives a remis un rapport à la Caisse des dépôts, copilote de ce « mini-Grenelle » : **diagnostic et perspectives**

Rapport pas encore public mais une synthèse disponible sur www.solidarites-actives.com

Première évaluation du dispositif de microcrédit Garanti par le fonds de cohésion sociale (loi 2005) : vise à garantir des projets d'insertion de personnes exclues du crédit bancaire.

S'interroge sur « **les raisons du faible nb de prêts octroyés** » : 2 436 au 31/12/2007

Objectif du dispositif focalisé sur emploi & insertion pro : alors que dans 50 % des cas il pourrait répondre à des besoins d'insertion sociale non liés directement à l'emploi.

Les personnes figurant aux fichiers des incidents de paiement de crédit et/ou central des chèques et en procédure de surendettement **sont exclues de ce microcrédit** : représentent 40 % des demandes

Ces critères d'éligibilité restreints : empêchent de prévenir certaines situations de surendettement

Origine des fonds : limite le développement ; délégation générale à l'emploi et formation pro.

Manque de lisibilité : pour publics et prescripteurs

Manque de cohérence territoriale :

Réticences du monde bancaire et même des acteurs accompagnants : « **les travailleurs (...)** du social entretiennent généralement une méfiance à l'égard du crédit bancaire »

Recommandations

Supprimer plancher minimum et prêter jusqu'à 5 000 € (au lieu de 3 000 €)

Elargir période remboursement : 2 à 60 mois (contre 6 à 36 mois actuellement)

Taux d'intérêt ne devrait pas dépasser le taux du Livret A (actuellement plafond de 8 %)

L'étendre à tout public exclu d'un prêt à la consommation classique et pour tout type de projet

« **Clarifier la notion d'accompagnement** » : distinguer le budgétaire du social au sens large

Intervention d'une collectivité locale comme pilote du dispositif, notamment CG : pourraient le coordonner avec les autres mesures d'action sociale

Comité national d'évaluation : comme cela se fait pour les expérimentations du RSA.

Elargir l'origine des fonds : abondement conjoint de l'Etat et des banques partenaires.

Enrichir financement de l'accompagnement

Ce dispositif « **représente l'un des pans d'une politique de prévention efficace. Il est nécessaire de [lui] donner plus d'ampleur** »

A noter : L'ADIE a accordé en 2007 près de 10 000 microcrédits, soit 30 % de plus en un an

S'adresse pour l'essentiel aux demandeurs d'emploi et allocataires minima sociaux mais aussi désormais aux salariés précaires et travailleurs indépendants.

Taux de remboursement = 94 % & Pérennité des entreprises individuelles après 2 ans = 65 %

Pauvreté, précarité, exclusion, discriminations



Les hausses de prix, pour commencer à s'y habituer ? On espère que non. Nous suivons la route du Livret A, mais les implications ne se verront que plus tard. Nous tenons à l'Europe, vous le savez mais ce mois-ci c'est la MRE Rhône-Alpes qui nous paraît à consulter.

Sur un an les prix des produits de grande consommation ont augmenté de 4,6 %

Le Monde - 13/03/08 – 08 084

Insee au 12/03/08 : taux annuel d'inflation à 2,8 %, le plus élevé depuis celui de mai 1992.

En février, comme en janvier, forte augmentation des prix dans la grande distribution : + 0,8 % en un mois et + 4,6 % sur un an (1,8 point de plus que l'ensemble des prix de détail)

Cela s'ajoute à la flambée des prix d'un certains nb de produits alimentaires

Au printemps loi de modernisation de l'économie devrait modifier relations fournisseurs / distributeurs et doper la concurrence.

Livret A

ASH – 14-28/03/08 – 08 102

Le gouvernement a abandonné l'idée d'un Livret A distribué par la seule Banque postale pour les personnes en difficulté d'insertion.

Bercy opte pour « le renforcement de l'effectivité » du droit au compte. (voir *Etrangers* à ce sujet)

Le lancement de la distribution du Livret A par toutes les banques devrait démarrer le 1^{er} octobre : la Commission européenne demande cette généralisation au nom de la libre concurrence.

Réforme à faire figurer dans le projet de loi de modernisation de l'économie

Voir en *Logement* la position de l'USH

Dossier annuel de la MRE Rhône-Alpes

ASH – 28/03/08 – 08137

La Mission régionale d'information sur l'exclusion se penche sur les **réalités de la pauvreté**. Indicateurs monétaires, inégalités diverses...

Augmentation dépenses contraintes, « situations cachées » (pauvreté rurale, par ex.)

Détermine les enjeux majeurs du débat sur la lutte contre la pauvreté : prévention et action sur le long terme, prise en compte de toutes les dimensions de la pauvreté, définition d'un consensus sur de « nouvelles données économiques, sociales et citoyennes », soutien des expérimentations et implication des personnes en situation de pauvreté.

Dispo sur www.mrie.org

Europe

Dernier rapport de la Commission européenne sur l'inclusion sociale

ASH – 07/03/08 – 08 096

La situation aurait peu changé depuis la stratégie proclamée en 2001 : « **16 % des citoyens UE continuent d'être menacés par la pauvreté et 8% précarisés alors qu'ils ont un emploi** »

Parmi ces 78 millions, 19 millions d'enfants

Donne raison aux ONG et aux spécialistes qui plaident pour une approche plus globale : la Commission prône « démarche universelle élargie »

Les assocs de lutte contre la pauvreté rappellent les dirigeants européens à leurs obligations sociales

ASH – 07/03/08 – 08 096

EAPN : appelle les dirigeants UE à apporter des réponses précises. Quelles actions pour éradiquer la pauvreté (concerne ou menace 78 millions de personnes) ?, et contre la pauvreté au travail ?....

Voir www.eapn.org - les dernières nouvelles

Plate-forme ONG européennes secteur social : écrit aux dirigeants UE et demande « un agenda social ambitieux »

Nouvelles en provenance et autour de la chancellerie



Éléments qui alertent, niveaux qui bougent, niveaux qui stagnent. Tout s'entremêle dans un dossier assez court ce mois-ci. Travail social une fois de plus en difficulté, et un tribunal qui s'invite en prison... en attendant une loi qui ne vient pas. Une tranche du feuilleton..

La mise en cause d'un conseiller d'insertion et de probation provoque un tollé général

ASH – 14-28/03/08 – 08 098

Forte mobilisation : syndicats de personnels pénitentiaires, ensemble des CIP avec soutien de l'administration pénitentiaire

CIP maison d'arrêt Nanterre mis en examen et sous contrôle judiciaire le 05/03 : avait informé un proche d'un prévenu de l'incarcération ; la personne contactée était un complice présumé du détenu.

Le juge d'instruction estime qu'il aurait dû demander l'autorisation. Or les CIP favorisent les relations sociales / familiales dès la phase d'accueil, sauf mention inverse du juge sur la « notice individuelle » du détenu. Ce n'était pas le cas.

Un manifeste doit être remis au garde des Sceaux dont les

signataires veulent « être mis en examen »

Le procureur a fait appel du placement sous contrôle judiciaire mais le CIP reste mis en examen

Le 19 mars, la Cour d'appel de Versailles lève le placement sous contrôle judiciaire

Les syndicats se réjouissent de cette décision et attendent à présent l'annulation de la mise en examen

Les conditions d'exercice du contrôleur général des lieux de privation de liberté sont précisées

ASH – 21/03/08 – 08 116

Décret n° 2008-246 du 12/03/08, J.O. du 13/03/08

Texte d'application de la loi d'octobre 2007

Modalités d'intervention avant une nomination attendue pour le printemps.

Sera assisté de contrôleurs et pourra faire appel à des intervenants extérieurs (indemnités précisées)

Le contrôleur général doit faire connaître aux ministres intéressés ses observations, les ministres formulant des observations en réponse si utile ou **demandé et s'ils ne respectent pas le délai imparti pour ce faire**, le contrôleur peut rendre ses observations publiques

L'Etat condamné à verser 3 000 euros à un détenu pour « préjudice moral »

Le Monde – 02/04/08 – 08 146

ASH – 04/04/08 – 08 146

Jugement tribunal administratif Rouen : conditions de détention qui constituent « **un manquement aux règles d'hygiène et de salubrité et n'assurent pas « le respect de la dignité humaine »** (0602590)

De 2002 à 2007, 7 cellules différentes, de 10,80 à 12,36 m² avec 2 codétenus

L'administration pénitentiaire doit faire appel.

Commissaire du gouvernement : pourrait avoir des suites difficiles à gérer pour le ministère « dès lors que [ces] conditions (...) sont fréquemment rencontrées »

A noter : la loi pénitentiaire doit prévoir que « l'administration pénitentiaire garantit à tout détenu le respect des droits fondamentaux inhérents à la personne humaine » ; mais elle a pris du retard et aucun des art. rendus publics n'est consacré à la surpopulation.

Selon M. Tournier (CNRS) au 1^o mars il y avait 13 281 détenus en surnombre.

En bref

La chancellerie explicite les modalités d'intervention du juge délégué aux victimes

ASH – 21/03/08 – 08 116

Circ. n° SG-08-002/SADJPV - 08/02/08, à paraître

Un formulaire de saisine sera prochainement mis en ligne www.service-public.fr

Fait connaître au magistrat compétent les difficultés que rencontre la victime, peut signaler au JAP la non exécution d'obligations assignées au condamné et doit rédiger un rapport pour le ministère

Volet bibliographique

La loi relative à la rétention de sûreté - par l'OIP

ASH – 14/03/08 – 08 094

Dossier critique : synthèse des dispositions et des points qui font débat. + Extraits de courriers de détenus et de proches exprimant leurs inquiétudes

Dedans dehors n° 64 – 5 € - ☎ 01 44 52 87 90

Dossier Etrangers



Dossier peu fourni : à parcourir donc ; ne pas ignorer les recours et initiatives du moment. En biblio du pratique, rien que du

pratique, peu s'avérer bien utile.

Fichier ELOI

ASH – 07/03/08 – 08

LDH, Cimade, GISTI et Iris ont déposé le 28/02 un recours devant le Conseil d'Etat pour obtenir l'annulation de la dernière version (voir RVP 01/08). Ils avaient déjà obtenu l'annulation de la première mouture et jugent la deuxième « tout aussi inacceptable » Fichage des enfants, durée de conservation des données....

Un collectif décidé à faire valoir le droit des étrangers au compte bancaire

ASH – 21/03/08 – 08 117

Cimade / Emmaüs / FAPIL / GISTI / LDH / MRAP / RESF entre autres : faire connaître dysfonctionnements et mener actions d'informations pour faire cesser des « **pratiques discriminatoires et illégales** »

Les banques refusent passeports et cartes émis par pays d'origine et exigent titres de séjour en cours de validité non précaires (pas de récépissé de dossier) ; la banque postale n'ouvre pas de compte (livret A) ; les refus sont souvent verbaux (alors qu'une réponse écrite est obligatoire), empêchant recours.

Section SUD de l'ANAEM (majoritaire) : dénonce une dilution des missions des travailleurs sociaux

ASH – 28/03/08 – 08 144

Etablissement créé en 2005 (loi cohésion sociale) : fusion SSAE / OMI (promesse maintien missions).

SUD dénonce un déficit en postes (certains Dpts ne seraient pas couverts) et un recentrage du travail sur les personnes accédant à un 1° titre de séjour (CAI), alors que le SSAE accueillait tous les étrangers.

Dteur ANAEM : l'action sociale mise en œuvre « concourt à la réalisation des missions (...) confiées par la loi, soit l'accueil des étrangers titulaires pour la 1° fois d'un titre de séjour » et les **effectifs** sont « fixés chaque année » en fonction des nécessités du service public »

Volet bibliographique

ASH – 14/03/08 – 08 087

Le guide de l'entrée et du séjour des étrangers en France

8° édition du **GISTI** mise à jour de la loi « Hortefeux » (2007) et des décrets d'application de la loi 2006

Ed. La Découverte – février 2008 – 20 €

Discrimination : des obstacles à l'insertion professionnelle des réfugiés

Les discriminations à l'embauche aggravent les difficultés qu'ils rencontrent déjà (question de la langue, non-reconnaissance de leurs diplômes...)

Etat des obstacles, des possibilités de recours et propositions pour débloquer ces situations qui concernent également les réfugiés statutaires.

www.france-terre-asile.org

En bref

ASH – 21/03/08 – 08 116

Une conséquence de la création du contrôleur général des lieux de privation de liberté

Décret n° 2008-246 du 12/03/08, J.O. du 13/03/08

La Commission nationale de contrôle des centres locaux de rétention administrative et des zones d'attente disparaît. A compter du 01/07/08

ASH – 28/03/08 – 08 128

Conséquences du retrait de l'Albanie et du Niger de la liste des « pays d'origine sûrs » (Cf. RVP 02)

Circulaire du ministère de l'Immigration
NOR IMI / A / 08 / 00 / 24 / C du 07/03/08

Invite à appliquer « sans délai » la procédure de droit commun aux ressortissants de ces pays



Précisions DGAS sur la gratification des stagiaires et réactions

ASH – 07-14-21-28/03/08 – 08 072

Lien Social – 27/08/03- 08 072



Un peu long direz-vous mais c'est à lire... d'un bout à l'autre. De la circulaire, qui est un modèle du genre... aux engagements de toute dernière minute de la DGAS... qui restent à suivre bien sûr.

Et entre les deux, les réactions du secteur mettent l'accent sur des points auxquels on n'aurait peut-être pas pensé. Tout est complexe décidément.

Circ. DGAS/4A/5B/2008/67 du 27/02/08

A paraître BO Santé-Protection sociale-Solidarités

Confirme principe, modalités et dates d'application

Concerne : DEES / DETS / DEASS / DEEJE

Confirme aussi que le décret ne concerne pas la fonction publique

« **Dépense qui s'impose aux employeurs, et, partant, a vocation à être couverte par les tarifs** » et à être prise en charge dans les budgets.

Elément à prendre en compte dans la fixation des tarifs 2008, **mais « ne préjuge en rien** de l'analyse qui sera menée dans les échanges tarificateur / gestionnaire » (mission/moyen/coût ...).....

La tarification « Etat » ne prendra pas totalement en charge augmentation budgets : à voir donc avec les collectivités territoriales, entre établissements (mutualiser surcoûts)....

Se termine sur un encouragement aux préfets à « pratiquer une politique d'enveloppe » : donner un coup de pouce à où les besoins sont trop lourds. Mais rien de structurel.

Ces précisions n'apaisent guère les inquiétudes et le mécontentement monte

Pas de garantie sur la prise en charge financière et donc sur l'avenir des formations

Du côté des employeurs et formateurs

GNI / Aforts / Snasea / SOP : position commune.

Dépense estimée à peu près à 20 millions par an : ne peut être couverte par les enveloppes actuelles

Les 4 organisations rappellent que beaucoup d'assoc ont

décidé d'arrêter les stages

Rejointes par les principales têtes de réseau : syndicats d'employeurs + Uniopss, Unapei, Unasea, FNARS, et par l'AIRe (instituts thérapeutiques éducatifs)

Lettre commune de 12 organisations revient sur absence de concertation, risque de remise en cause alternance et inégalité de traitement (exclusion des établissements publics et des formations niveau IV)

« **Doit être intégrée au coût de la formation et distinguée des dépenses de fonctionnement** »

Personne ne conteste le principe de la gratification mais pourquoi **sans concertation** : employeurs, centres formations, collectivités territoriales ?

Courriers conjoints GNI / Aforts / Snasea doivent être adressés à MM. Sarkozy et Bertrand, à l'AMF, l'ADF et l'ARF : pour dénoncer le non-respect de l'esprit de la loi égalité des chances

Le Snasea : demande à ses assocs adhérentes d'interpeller localement Pdts CG et CR, préfets, DRASS et DPJJ et de suspendre l'accueil de nouveaux stagiaires jusqu'à l'obtention de réponses satisfaisantes

Stratégie différente à la Fnades (Fédération nationale assocs Dteurs établis & sces secteurs sanitaire, social, médico-social sans but lucratif) : **prend position volontariste** ; enjoint aux établis de ne pas être frileux. Impératif de contribuer à la formation des professionnels.

Estime que l'obligation de gratification est opposable aux financeurs, quitte à aller devant les tribunaux.

Snasea & SOP reçus à la DGAS le 25 mars

Aforts et FNI le 31 mars

Du côté des institutionnels

ADF : n'apprécie pas de se voir mise devant le fait accompli du fait d'une décision Etat unilatérale

Revient elle aussi sur pbs de discrimination. Les établissements publics en sont dispensés mais parfois terrains de stage presque obligatoires.. (AS)

Pourquoi les formations de niveau IV sur le principe de l'alternance sont-elles exclues de la mesure : moniteur-éducateurs, BPJEPS, DETISF ?

Et si on consacre les formations niveau III comme titres de l'enseignement supérieur, elle doivent être reconnues dans le système européen LMD....

ARF : « une fois de plus mesures réglementaires (...) prises de façon unilatérale par l'Etat » dont la prise en charge ne couvrirait que 50 % dépense... Les régions seront-elles sollicitées (compétences formation) ? Dépense non intégrée dans « le périmètre du transfert »....

S'inquiète des effets pervers : désengagement potentiel des terrains de stage

CR des Pays-de-le-Loire : dénonce (courrier à M. Bertrand) « **les conditions d'attribution de la gratification obscures et discriminantes** » et souligne « **les conséquences dramatiques** » de cette situation (refus de recevoir des stagiaires)

Demande que l'Etat compense intégralement les gratifications et que des mesures soient prises pour **remédier aux inégalités** créées par le décret.

Du côté de l'ANAS

Les établis publics sont dispensés de gratification. C'est discriminatoire. Des terrains de stage pertinents seront-ils choisis par défaut ? Avec situations injustes à l'intérieur des promotions...

L'ANAS demande au public de gratifier ses stagiaires, **aux organismes financeurs d'intégrer dès cette année** les coûts de l'accueil stagiaire et à la DGAS un bilan de l'impact de ces dispositions.

Du côté des étudiants

Ils se sentent « pris en otage » et commencent à se mobiliser dans plusieurs régions

Des **collectifs** apparaissent afin d'alerter DDASS, DRASS, préfectures, CR

Ces mouvements ont convergé le 26 mars : manifestations et rassemblements + appel à une nouvelle journée le 3 avril

Alerter sur les effets pervers : : risques de blocage

Les étudiants ont reçu le soutien de FNAS-FO qui

demande à la DGAS de débloquer des moyens.

La Fédération santé CNT invitait à une réunion publique le 26/03

Face à la pression, la DGAS ouvre la porte

Les Snasea et SOP ont obtenu des engagements confirmés à Aforts et au GNI

Pour établissements tarification Etat (CHRS et médico-social) : **dépense** (estimée à 10 millions par an) **sera prise en charge en dehors des budgets de fonctionnement**. Il sera demandé aux DDASS et DRASS « une attention particulière aux petites structures »

Pour établissements financés par les CG : la DGAS a promis de se rapprocher de l'ADF pour que le nécessaire soit fait là aussi.

DGAS suggère d'expérimenter groupements d'employeurs : prévisions sur nb stages, financements Etat et collectivités locales. **SOP et Snasea** se disent prêts à y travailler avec Etat.

Question des établissements publics dispensés de gratification : la DGAS s'engage à « répercuter » ce pb auprès du ministère fonction publique. Mais relève du « niveau législatif » (à noter que le GEPSO se dit solidaire de la démarche des employeurs associatifs)

Snasea : « nette avancée » mais continuera d'intervenir auprès de chaque CG

Aforts : début de réponse mais bien tardif ; départs en stage actuellement et dans certaines régions, recul massif des employeurs.

Il faut que les avancées de la DGAS débouchent rapidement.

Justice des mineurs : un entretien avec M. Rosenczveig et des alertes

ASH – 28/03/08 – 08 133



Nous aimons M. Rosenczveig et sa vision à la fois « terrain et grand angle ». Un rien provocateur ; un ton qui fait du bien mais des réponses qui rappellent aussi que rien n'est tout à fait simple...

En deuxième partie, les alertes du secteur en parlant de la loi relative à la prévention de la délinquance de manière concrète, renforcent ses propos. On apprend... là même où l'on peut penser tout savoir.

Alors que le groupe de travail sur la réécriture de l'ordonnance de 1945 devrait démarrer le 4 avril

Questions à M. Rosenczveig, Pdt tribunal pour enfants Bobigny (93) et de DEI France

Vous contestez l'objectif de rendre la justice des mineurs plus rapide....

Je ne le conteste pas mais « **je m'interroge sur son actualité** » : en 1992 le traitement en temps réel a commencé, d'abord dans le 93 et puis généralisé.

En 1980 il n'y avait que 2 réponses: classer sans suite ou poursuivre. **Aujourd'hui 8 possibilités.**

Dont composition pénale, **défèrement** au tribunal après la garde à vue (50 % des mineurs à Bobigny à 2007) et **jugement sur présentation immédiate** par ex.

55 % des situations traitées directement par les parquets alors qu'il y a 20 ans 40 à 60 % étaient classées sans suite... et encore 11 % en 2006.

L'autorité judiciaire a répondu à la nécessité d'aller plus vite. **Mais 4 infractions sur 5 pas déclarées et taux de poursuite policière de 30 %...**

Que pensez-vous de la proposition de définir un âge minimal de responsabilité pénale ?

La CIDE, ratifiée par la France recommande la détermination d'un âge fixe. La France utilise le critère du **discernement de l'enfant** (7/8 ans).

L'ordonnance 45 prévoit mesures éducatives à 7-8 ans, sanctions éducatives à partir 10 ans, prison à partir 13 ans et retrait de l'excuse de minorité à 16.

Cette gradation est pragmatique et intelligente.

Si on fixe l'âge de manière tranchée, ne faudrait-il pas le faire aussi pour les personnes âgées ? A quel âge perd-on le discernement ?

Et si l'objectif est d'abaisser l'âge de la majorité pénale, il faudrait aussi abaisser celui de la majorité civile : logique d'accès à l'exercice parallèle des droits et des devoirs.

Vous êtes dubitatif sur l'intention de toiletter le texte....

L'objectif est de **réformer radicalement la justice des mineurs pour la durcir** » et de concentrer PJJ et juges des enfants sur le pénal. La PJJ va refuser les mesures en milieu ouvert : dans le 93 450 mesures ne seront plus prises en charge si le Dpt ne les met pas en œuvre. Désengagement Etat.

« On affiche le souci d'une répression plus rapide (...) en oubliant que protéger un enfant en danger, c'est diminuer les risques de délinquance ». Déjà 400 mesures ne sont pas exécutées, et attente de 2 - 3 mois, parfois 6 !!

« Donner à la justice les moyens d'appliquer la loi est de la responsabilité des pouvoirs publics »

« Les jeunes sont hors la loi plus tôt et de manière plus violente. Mais en rejeter la responsabilité sur les seuls juges, travailleurs sociaux ou policiers est aberrant ! »

On fait du « maire le pilote de la prévention : où est la valeur ajoutée ? On joue à la patate chaude »

« Il n'y a toujours pas de politiques de prévention primaire (...) cela est daté et ne tient pas compte de ce qui s'est passé depuis 20 ans »

4 fédérations de la CGT alertent sur les risques qui pèsent sur l'AEMO

CGT Santé action sociale, Services publics, PJJ & Ingénieurs, cadres et techniciens à l'occasion du congrès Cnaemo (26 mars)

Application la loi relative à la délinquance

Commence à « être source de conflit dans les services de milieu ouvert ». « il n'est plus du tout exceptionnel qu'un maire demande à un service de prévention spécialisée ou d'AEMO de rendre des comptes sur la situation d'un jeune et de lui transmettre des infos nominatives »

En outre les décrets de la loi réformant la protection de l'enfance tardent à venir...

Recentrage de la PJJ sur le pénal

Objectif de ne plus mettre en œuvre de mesures civiles d'ici à 2011 (voir « dossier signalétique »)

+ projet : **spécialiser juge des enfants sur le pénal.**

Question de fond « faut-il vraiment retirer tout contrôle par la justice de la protection de l'enfance ? » et logique comptable qui aboutit déjà à des tensions dans certains Dpts.

« Les mesures civiles ne sont plus budgétées dans les services de la PJJ »...

Evaluation à 300 millions le transfert de charges nécessaire aux Dpts... « les élus s'inquiètent »

Crainte du secteur : renforcements de la pression budgétaire sur secteur habilité : augmenter le nb de mesures, ou transmettre infos...

Sans oublier la « révision générale des politiques publiques... » ARS...

Délinquance : une étude sur les facteurs prédominants

ASH – 28/03/08 – 08 132



S'enchaîne parfaitement avec le précédent. Qui sont ces jeunes jugés à Bobigny et ailleurs ? Où l'on repart d'abord en creux de la... parentalité... qui ne fait pas tout. Nous aimons décidément les travaux de M. Roché; et d'autant plus quand ils exploitent comme ici un « angle mort » de la recherche. En outre conclusions à croiser avec vos propres constats.

La famille explique-t-elle la délinquance des jeunes ?

Etude commandée par la CNAF et coordonnée par M. Roché ; vise à évaluer l'impact de la « variable famille » par rapport aux autres facteurs à l'influence mesurable sur délinquance mineurs

A partir d'enquêtes de « délinquance auto-déclarée » (jeunes de tous milieux - 99 & 03) et de jeunes ayant fait l'objet d'un placement judiciaire.

Les analyses existantes sont souvent centrées sur les « quartier sensibles » ou les « familles à pbs »

« C'est l'environnement, plus que la famille, qui explique le mieux la propension à la délinquance des jeunes »

La prise en compte de la structure familiale (monoparentale, taille fratrie...) est « l'un des modèles les moins prédictifs » : contribue de 1 à 2% à l'explication des délits commis

Taux reste à peu près semblable si on combine structure familiale et niveau socio-économique

La défaillance du « fonctionnement familial » (supervision sur sorties, entente avec parents), a un impact plus important : de 11 à 14 % , surtout si on le combine à d'autres facteurs environnementaux (nb copains délinquants, désordres autour du logement)

« Le modèle le plus prédictif » est celui qui combine la faible supervision parentale et les difficultés scolaires : de 34 à 35 %

Fait ressortir l'importance des variables extrafamiliales : scolarité, copains, environnement du logement... Les garçons y sont plus sensibles que les filles.

CNAF dossier d'étude n° 102 - 03/08- www.cnaf.fr

Orientations 2008 du fonds interministériel de prévention de la délinquance

ASH – 28/03/08 – 08 129



Sans beaucoup de surprise, et dans un sens c'est bien dommage. Avec un lien le lien si vous êtes directement intéressé.

Créé par la loi relative à la prévention délinquance, au sein de l'ACSE

Circulaire NOR INT/K/08/00042/C du 21/02/08

Le FIPD dispose de 40,5 millions cette année

Critères de pondération : part du Dpt dans la délinquance générale = 50 % ; part de la population du Dpt dans la population générale = 25 % et nb de villes de plus 10 000 habitants = 25 %

Permettre de concentrer les crédits vers les Dpts où la délinquance a été la plus élevée

Soutenir actions de prévention de la délinquance dans un cadre partenarial. Recherches de cofinancement « systématiquement privilégiées »

Actions éligibles : prévention violences intrafamiliales et faites aux femmes, prévention décrochage scolaire + accompagnement des jeunes quittant le système scolaire ; prévention de la délinquance vers mineurs ayant déjà commis des actes délinquants ou paraissant très fragilisés (contexte social ou familial) ; médiation ; réinsertion personnes incarcérées ; restauration confiance entre forces

de l'ordre et population.

Et aussi : financement postes de coordonnateurs CLS & CLSPD, et présence d'intervenants sociaux en commissariat de police et gendarmeries

Visite et rapport de fonctionnaires dans 20 % des organismes qui seront subventionnés.

Circulaire dispo sur www.sgcipd.interieur.gouv.fr

Organisation nationale des éducateurs spécialisés : dépasser le sursaut identitaire

ASH – 21/03/08 – 08 109



On parle vraiment de vous là. Alors lisez : si vous ne connaissez pas bien sûr et si vous connaissez, il est à parier de toute façon que les suggestions de l'article ne vous laisseront pas indifférents...

Par M. J-M. Vauchez, Educateur Spécialisé

Cette organisation a été initiée par la promotion 2006 de l'IRES Bourg-en-Bresse. Alors que les AS ont l'ANAS pour les représenter, les ES n'ont rien d'équivalent. D'où l'acte fondateur de l'ONPES.

Elle est pensée sur le modèle de l'ANAS mais si les 2 métiers ont des similitudes ils présentent aussi des « différences radicales ». Les AS ont des missions très délimitées qu'ils exercent « presque exclusivement individuellement »

Alors que l'ES, sauf en AEMO ou en prévention, « inscrit son action dans un collectif » où sa place n'est pas exclusive (institutions).

En outre, une des questions sur la réforme des diplômes porte sur l'articulation des différents métiers dans les établissements, alors qu'a régné longtemps l'indifférenciation des tâches.

A la base de la naissance de l'ONPES il y a eu un sursaut identitaire mais il faut le dépasser pour inventer « un organisme directement en phase avec le métier d'ES » : nécessaire d'y admettre les différents métiers de l'éducation spéciale (ME, AMP) et tous ceux qui contribuent au processus éducatif, « en particulier les cadres »

Pouvoir développer une vision de cette articulation

Actuellement organisée en réseaux et le nb de relais augmente : permettra de nouer des liens, de se tenir au courant, de réfléchir ensemble.

Mais il faut « rassembler les réflexions et de les formaliser » ; il faudrait une AG pour que ce réseau ait un noyau dur. Une instance de ce type manque beaucoup au CSTS par exemple.

Il « faut soutenir ce jeune mouvement », donner une « voix forte aux éducateurs qui n'ont pas cessé d'être les fantassins du social »

Aller voir www.ones-fr.org

+ Contact avec l'auteur jmvauchez@free.fr

L'approche managériale, impasse ou opportunité à saisir pour les professionnels ?

ASH – 21/03/08 – 08 108



Quatre pages sur un sujet bien souvent traité... mais à lire : avec M. Chauvière on s'ennuie rarement ; des lignes d'accords se dessinent, intéressantes et on y apprend

des choses. Bien sûr ni blanc ni noir, plutôt une feuille de route en camaïeu. Aide à se positionner, sans dramatisation ni évitement.

Normes de « bonne gestion » et d'évaluation bousculent le secteur. Comment faire ?

Echange entre Michel Chauvière (MC) CNRS, et Michel Laforcade (ML), Dteur DDASS Dordogne

Vous semblez penser M. Chauvière que la « raison managériale » serait devenue le fondement des politiques sociales : un peu réducteur ?

MC : d'autres facteurs interviennent mais celui-ci a envahi l'espace, comme une sorte de fin en soi. Cela touche toute la société. **La meilleure gestion tend à devenir système de référence et non outil au service des usagers** ; se substitue à une réponse à la demande qui hiérarchise les besoins sociaux.

ML : c'est vrai, mouvement dans l'air du temps. **Mais le social s'est souvent inspiré de modes de pensée : approche soignante, psychanalyse...** et il peut trouver là aussi des éléments intéressants, la démarche de projet par ex. (stratégie, calendrier...). Peut aider à sortir d'un certain brouillard.

MC : « la psychanalyse intervenait sur le fond des choses », l'approche soignante aussi ; « le management, centré sur la procédure, n'apporte rien du point de vue analytique ». Pensée binaire.

On ne discute plus sur le fond, dans un contexte pourtant lourd (extension pauvreté, etc..)

ML : si on se contente de la procédure, on peut être dans le non-sens. **Mais on peut s'approprier des outils avec discernement.**

Néanmoins des inquiétudes s'expriment : inflation des normes, pression au regroupement. Moderniser ou réduire les coûts ?

ML : si les pouvoirs publics voulaient vraiment seulement réduire les coûts, il pourraient le faire beaucoup plus simplement. Il n'y a pas de quotas de regroupement par ex. Le regroupement peut être aussi une manière de ne pas disparaître.

MC : on lit que c'est là la dernière chance de sauver le secteur et en même temps des directeurs craignent des marges de manœuvre trop réduites

Les professionnels sont au centre de contradictions : entre décentralisation et LOLF, loi 2002. Sans oublier la réforme annoncée de l'Etat : quid de la DGAS ?

ML : la LOLF n'influe pas directement sur des budgets qui par ailleurs ne sont pas en baisse. Au lieu de se focaliser sur les moyens, il faut parler plus du « comment ». **Là est l'espace de liberté et de décision.**

Ces nouveaux modes de gestion n'enlèveraient pas toute marge de manœuvre aux acteurs ... ?

MC : Ils laissent des marges mais ne « parient plus sur la mobilisation » des acteurs. On fait fi d'une histoire dont par ailleurs le secteur n'a pas à rougir.

ML : cette question de la culture professionnelle est un débat majeur. **Mais les nouvelles injonctions peuvent être une manière pour s'y recentrer. Si on construit les référentiels au lieu de les subir, on interroge tout de suite l'éthique.**

MC : l'état des forces du secteur ne va pas dans ce sens. Dans la majorité des cas, c'est plutôt imposé. **Et je pense que le poids pris par les procédures génère plutôt des freins .**

N'y-t-il pas acharnement à tout contrôler, évaluer ?

ML : les Dteurs peuvent avoir ce sentiment (stat tableaux, ...) mais c'est « relativement clément ». Et la conception du contrôle est passée de la logique purement comptable aux questions de fond : choix d'intervention... nous allons au cœur du métier.

Il y a donc possibilité de réajuster à la hausse...

ML : Il nous faudra de petites enveloppes pour accompagner les résultats.

MC : nous assistons à un éclatement du social et de sa culture. Dans les années 70, on tendait à une doctrine

commune. Aujourd'hui il y a un « **social de crise** » pour **délinquants, immigrés, SDF qui, travaillant sur des pbs insolubles, se réinventent constamment. Et à côté un « social de routine », ciblé sur des situations plus stables** (personnes âgées, handicapées...). **L'image est brouillée, avec « un vide sur le plan doctrinal ».**

ML : en effet « **absence de débat de fond** ». Mais il reviendra. Les clivages que vous décrivez posent aussi la question d'une réglementation appliquée à l'ensemble du secteur. Une assoc peut gérer des milliers d'emplois en étant sous la loi 1901 par ex... Il faudrait régler différemment les secteurs institués et les secteurs plus militants

M. Chauvière, vous voyez une « chalandisation » des esprits. S'adapter aux nouvelles injonctions est-ce perdre son âme ?

MC : L'Etat a longtemps financé seul le secteur ce qui « **impliquait une éthique du service public** » ; aujourd'hui financements diversifiés : idéal d'entreprise ; on cherche ressources / clients. La démarche qualité fait du social un produit avec le **risque d'abandon de toute approche clinique**

ML : société « individualiste et consumériste » : on cherche à solvabiliser la demande (APA...) et les usagers peuvent choisir les aides. **L'enjeu pour le secteur est de faire valoir sa valeur ajoutée.**

Faut-il regretter la fin de l'Etat providence ?

MC : « **Il n'est pas mort !** ». En France il y eu 2 contrats historiques : « **compromis assistantiel** » au début XX° et « **assurantiel** » après 45 (partenaires sociaux : conventions collectives, sécurité sociale...) Ont permis un grand développement.

Au lieu de coller des rustines, « **il faut retrouver le chemin d'un pacte sur la question sociale entre l'Etat, les collectivités locales, les fédérations associatives et les professions** » : permettrait de contenir et dépasser les changements du mode marchand. **Une autre modernisation de la solidarité reste possible.**

ML : l'Etat providence n'a pas disparu même si cette protection est en crise. Il faut y réfléchir. Notamment « **évaluation de la décentralisation à partir des notions d'égalité et de légalité** »...

A compléter en Bibliographie.

Le travail social, bateau sans capitaine

ASH – 07/03/08 – 08 075



C'est à lire : souligne les éléments sur lesquelles il faudrait des positionnements clairs. Dans un secteur qui ne sait plus parfois où donner de la tête. A croiser avec vos propres attentes. Et pose la question de l'égalité sur le territoire dont nous constatons qu'elle revient de plus en plus souvent. Soyons-y attentifs ensemble.

M. Geoffroy, Dteur service tutelles & M. Wustner, Dteur Gal sauvegarde 85

Depuis la loi 2002, tous les secteurs de l'action sociale ont été réformés, réinterrogés...

En attendant le « Grenelle de l'insertion »...

Pour les uns recentrer l'usager... peut dynamiser le secteur ; pour d'autres cette volonté de tout évaluer n'est pas appropriée : spectre de marchandisation...

L'Etat n'a plus défini d'orientations pour le travail social depuis 1982 (Mme Questiaux) ; **mais 2 000 pages de lois relatives au secteur en 2006** (620 en 1973)

« **Les politiques de procédures ont remplacé le sens de l'action sociale** » : effet « mille-feuille »...

Les pouvoirs publics invitent aux regroupements (CPOM etc..) : bien, si ces synergies améliorent le sort des personnes

et rationalisent les dépenses

Mais en même temps on continue de séquencer les interventions : pour la justice des mineurs, il est question de séparer le civil du pénal, pour les tutelles possibilité de 2 mandataires distincts ...

La décentralisation a été positive : mieux adapter les réponses dans une logique de territoire

Mais le Parlement vote des lois appliquées par les Dpts sans réel contrôle d'équité sur l'ensemble du territoire : travail social pris dans cet « effet ciseau »

Il est urgent que l'Etat redéfinisse des priorités

* **La prévention est-elle une politique publique prioritaire** (pas seulement protection enfance) ?

Peut-on redéfinir la prévention primaire, la prévention spécialisée, et la prévention « sécuritaire » ? pour éviter de les confondre.

La prévention est-elle encore mission d'Etat ?

* **Assistance ou contractualisation ?** nous sommes de plus en plus dans la contractualisation avec l'usager. « **Et pourtant on peut être dans le besoin sans demande** » Tout ne peut pas se régler par le contrat : a-t-on exploré suffisamment exploré le « **soutien rapproché** », (aller au-devant de) ?

* **Evaluation des résultats** : il faudrait distinguer ce qui est mesurable de ce ne l'est pas.

Respect législation... c'est mesurable (obligation de résultat) mais accompagnement, relation, etc.. il faut être humble et accepter qu'il y a prise de risque

* **La valorisation du travail social** : plus 50 % des budgets des Dpts consacrés à l'action sociale mais l'action des travailleurs sociaux peu reconnue

« **Cette responsabilité de la reconnaissance (...) revient d'abord (...) aux travailleurs sociaux** »

jj.geoffroy.tutelle@sauvegarde85.asso.fr

d.wustner@sauvegarde85.asso.fr

Dossier signalétique : expériences, points de vue, éléments repérés



Jolies expériences en Bretagne : une fois encore on voit combien l'imagination des travailleurs sociaux ET des soignants se mobilise pour aborder le psycho social. A noter, pour se sentir conforté peut-être ? Deux articles intéressants sur l'évaluation : étapes clairement définies, liens possibles. La PJJ, à parcourir au moins, le recentrage sur le pénal intéresse par ricochet l'ensemble du milieu ouvert.

Souffrances psychiques et sociales : services sanitaires et sociaux se coordonnent au plus près de l'usager

ASH – 14/03/08 – 08 090

Plusieurs expériences en Bretagne : réponses hors des sentiers battus.

A Rennes dispositif **Lampadaire** depuis 2004 : instance (CMP / CCAS / CDAS / Bailleurs, Sces médiation...) étudie tous les 2 mois des situations. Une charte garantit anonymat... A Saint-Malo **cellule d'appui aux professionnels** : initiative ML et hôpital. Réunir tous les partenaires en charge des 16/25 ans pour évoquer les situations les plus difficiles. Dans le Finistère un **IME diversifié son accueil** parce qu'on orientait vers lui des jeunes ne relevant pas de son public (en souffrance, mais sans déficience intellectuelle). Point d'ancrage qui facilite l'activation d'un réseau de partenaires.

A Angers la mairie crée un poste de **psychologue territorial** : « on a comblé des niches »

Cette logique de partenariat repose encore trop sur les

personnes ; la question des financements reste posée pour ce type d'innovations.

Santé mentale : grandir avec un parent en souffrance psychique

ASH – 28/03/08 – 08 130

Fréquence des troubles psy autour de la **naissance** (stable) : 10 à 15 % des femmes avec dépression post-natale et 1 à 2 % avec psychose puerpérale. En plus des maladies mentales chroniques. Soignants pas assez formés pour repérer les signes ; à noter qu'il y a 20 unités d'Hospitalisation Psychiatrique Mère-Bébé

Plus tard ados pris entre désir d'autonomisation et possibilité de quitter des parents malades. En Belgique, dans une unité d'hospitalisation de crise, sur une centaine de 12/19 ans évalués : 74 % des parents présentaient une maladie mentale (56 % en population générale). **L'alliance thérapeutique doit être négociée avec l'adolescent et ses parents : d'abord « atténuer la souffrance partagée »**

Ces enfants ne sont pas condamnés à être malades et il s'agit aussi de permettre à ces parents-là d'accéder à la parentalité.

L'évaluation : une méthode et une éthique

ASH – 14/03/08 – 08 101

Ces 2 textes en réponse à une tribune de février mettant en avant le rôle de référents internes dans le processus de l'évaluation

M. P. Savignat, membre de la Société française de l'évaluation (SFE) et de l'ANESM

Année 2007 très importante: l'ANESM est prête, le cahier des charges est paru et de nbx établs s'y sont mis. L'évaluation n'est pas en soi un processus d'action. Il faut construire le questionnaire, construire un système de questions et déterminer un cadre de références permettant de définir les critères auxquels le questionnaire sera confronté.

Ensuite collecter les infos de manière participative.

Il faut y passer du temps et il y faut aussi une durée suffisante dans le temps. Il faut un tiers

Important de distinguer l'évaluation du contrôle.

Dimension nouvelle : cadre de renouvellement du dialogue.

pierre.savignat@laposte.net

M. JM. Courtois, formateur et consultant

Installer ce « référent » dans une « fonction pivot » c'est faire l'impasse du travail collectif de pensée. « L'évaluation est l'affaire de tous », elle n'est pas que technique mais aussi idéologique : partie prenante de la commande sociale. « Parler de la qualité des services rendus à l'utilisateur, c'est aussi parler de la nature du lien qui nous unit à lui » « C'est poser la question du sens ». Quant à la neutralité et à l'indépendance du référent... dans beaucoup d'institutions la marge d'autonomie est faible.... Il faut d'abord définir une éthique de l'évaluation ; les procédures n'en sont qu'une conséquence. « La démarche d'évaluation crée un marché » dans ce choix il faut être attentif à ne pas privilégier « le factuel sur la question du sens »

j.m.courtois@wanadoo.fr / www.jmcourtois.net

La supervision, un espace tiers nécessaire

Lien Social n° 877 – 20/03/08 – 08 110 - pp. 8-19

La supervision vous concerne tous. Allez donc fureter dans ce dossier.

Apparue après la 2^e guerre mondiale la supervision s'est imposée comme un espace de réflexion : nourrie de psychanalyse dans les années 60, elle s'est tournée ensuite vers la rationalité et les projets concrets sans renier ses apports premiers.

C'est un gros dossier avec des témoignages, de la biblio et un article sur « l'approche complémentaire de l'ethnopsychanalyse »

Personnes handicapées mentales : des loisirs adaptés pour faciliter l'accès à l'autonomie

ASH – 14/03/08 – 08 089

Ellipse existe depuis 10 ans : randonnées, tourisme, week-ends... Favorise la socialisation, la mixité à travers des actions mises en place avec le milieu ordinaire ; et la mutualisation avec rencontres organisées entre institutions spécialisées. Cet accompagnement donne en outre un temps de répit aux familles.

A mis en place certains outils de la loi 2002 et cherche à renforcer son partenariat : passer de prestataire à service social.

01 39 18 46 43

Reportage à Grigny, en banlieue lyonnaise : les petits pas de la démocratie participative

Lien Social n° 878 – 27/03/08 – 08 135 – pp. 8-15

Depuis 2005, les habitants contribuent à l'élaboration du budget et votent environ un quart de dépenses d'investissement. Les conseillers municipaux ne s'opposent pas aux décisions prises. L'an prochain le maire souhaite la même chose sur les questions de fonctionnement : description + un entretien avec le maire et un article sur la difficulté de mobiliser les 18/25 ans.

Entretien avec M. Cabourdin, Dteur PJJ, sur le projet pour les 3 prochaines années

ASH – 07/03/08 – 08 085

« 69 % des mineurs ayant fait l'objet d'une mesure PJJ ne réitérent pas dans l'année qui suit »

Projet 08-11 sera mis en œuvre à partir de 09

Affirmer rôle PJJ comme force de proposition sur textes législatifs ; renforcer la qualité de l'aide à la décision des magistrats ; **spécialiser le secteur public PJJ sur le pénal** : « Un tiers seulement des mineurs délinquants sont d'anciens mineurs en danger », les autres n'ont pas été détectés. Enfin mettre en place un contrôle éducatif des établissements et services : sera aussi une base de données accessible aux magistrats.

EPM ? on ne peut pas dire que c'est un échec, il faut ajuster, bilan fin 1^{er} semestre (1 an fonctionnement)

Milieu ouvert ? activité en augmentation (baisse des moyens de prise en charge jeunes majeurs)

Réforme ordonnance 45 ? groupe de travail au ministère : la mettre en cohérence et la rendre plus lisible pour mineurs et familles. Nécessaires : « sanction qui s'inscrit dans le parcours du jeune », et efforts sur la réinsertion.

Professions sociales et Etablissements



C'est bien qu'au niveau ministériel on lance la réflexion sur la « sécurité » des travailleurs sociaux. Prendre acte des décalages issus de l'empilement législatif. A suivre. Lisez aussi la question du « rapprochement » des sanitaire et social. Nous aimons ce qui se positionne en termes de perspectives. C'est à avoir en tête.

Saisine du CSTS par la Secrétaire d'Etat à la solidarité sur la question de la « protection des travailleurs sociaux », et nomment de « garantie juridique de leurs interventions »

ASH – 28/03/08 – 08 133

Fait suite à une demande de France Terre d'asile dont 2 intervenantes avaient été gardées à vue et mises en cause (aide aux mineurs étrangers isolés)

Questions inscrites « pour un 1° examen » à l'ordre du jour de la prochaine commission « Ethique et déontologie » du CSTS, le 4 avril.

Au-delà, le Cabinet de Mme Létard assure qu'un travail de réflexion sera mené en concertation avec les administrations concernées (Affaires sociales, Intérieur et Justice) : aboutir à une interprétation commune des réglementations ne vigeur.

Jusqu'où rapprocher les formations sanitaires et sociales ?

ASH – 28/03/08 – 08 131

Par Mme Mengin, consultante

Ce n'est qu'en 1968 qu'a disparu le tronc commun entre les formations d'AS et d'infirmière. Dans les années 70, les secteurs sanitaire et social se sont cloisonnés ; et avec la décentralisation, en 1982, le social est passé sous l'autorité du département, la santé restant sous celle de l'Etat.

Aujourd'hui transfert aux régions et évolution des besoins : on décroïsonne à nouveau

Les problématiques associent de plus en plus souvent santé, pbs sociaux et pbs psychologiques. Personnes âgées par ex. Seule une prise en charge globale est adaptée : décroïsonner les champs d'activité des différents intervenants. Infirmière et AMP qui se relaient auprès de la même personne

Le « plan Alzheimer » va dans ce sens : propose d'inscrire une double compétence sanitaire et sociale dans certains métiers niveau IV (ME, TISF)

Mais les filières restent encore cloisonnées.

Les niveaux V seront les premiers à se rapprocher : AMP/ AVS & ambulancier / aide-soignant : il y aura passerelles et systèmes d'équivalence (+ VAE)

Pourtant l'approche de départ est différente entre ces 2 branches: soin / environnement social. « Le rapprochement des formations a un sens s'il préserve l'identité professionnelle de chaque filière » : Il faut veiller à ce que les formations ne deviennent pas une « superposition de modules, conduisant à une absence d'identification professionnelle [qui] est nécessaire à la qualité de la coopération entre les différents professionnels »

smengin@geste.com

Le diplôme d'Etat de moniteur-éducateur

ASH – 04/04/08 – 08 147

Décret 07-898, 15/05/07, J.O. 16/05/07

+ arrêté du 20/06/07, J.O. du 04/07/07

Depuis le 01/07/07, un diplôme d'Etat remplace l'ancien certificat d'aptitude

Dossier sur ce nouveau titre et ses modalités de délivrance

Le DEJEPS, spécialité « animation socio-éducative ou culturelle », s'enrichit d'une nouvelle mention

ASH – 07/03/08 – 08 081

Arrêté du 14/02/08, J.O. du 01/03/08

Mention « animation sociale » dans ce diplôme de niveau III

Les conditions de cofinancement par l'Etat en 2008 des actions de qualification en travail social

ASH – 21/03/08 – 08 121

Circ. DGAS/PSPS/4A/2008/86 du 6/03/08

A paraître BO santé- protection sociale - solidarité

Actions inscrites dans le cadre des orientations pour les formations sociales 07-09 définies par la DGAS

Actions de professionnalisation relatives au rôle de référent de stage ou de site qualifiant et Actions de structuration et de recherche

Eléments sur le handicap



Il y a une chronologie, un beau succès, des déceptions et comme toujours il y a des annonces... et une réalité. Frappant ce mois-ci : aussi préconisons-nous de lire d'un seul coup au moins les trois premières entrées de ce dossier. Nous vous faisons confiance pour en tirer des conclusions.

5 % pour l'AAH en 2008 : « le compte n'y est pas » pour le collectif Ni pauvre ni soumis (Cf. 02)

ASH – 21-28/03&04/04/08 – 08 140

Le Monde – 31/03/08 – 08 140

M. Sarkozy le 25/03 : promet 5% de hausse de l'AAH au 01/09, complétant celle de janvier (1,1%) « Effort très important, compte tenu de la situation budgétaire du pays »

Collectif : annonce « très insuffisante, tant par le montant que par le fait qu'elle exclut toutes les personnes sous le seuil de pauvreté avec pensions d'invalidité, rentes accident travail ou minimum vieillesse »

La révision des conditions d'attribution pour supprimer les freins à l'accès à l'emploi + l'amélioration de la possibilité du cumul entre allocation et revenu d'activités sont à l'étude

De même qu'un meilleur accès à la CMU-C

Après leur manifestation historique, les « Ni pauvre, ni soumis » veulent du concret (Cf. n°02)

Le collectif appelle à une marche vers l'Elysée le 29 mars : 35 000 personnes selon les organisations, 16 500 selon la police

Depuis fin janvier 100 assoc's nationales ont rejoint le collectif et mobilisé 13 trains, 5 avions et 700 autocars et minibus.

Pour 2009 : un revenu d'existence au moins égal au SMIC brut, et un mécanisme incitatif type RSA

Pour 2008 : revalorisation d'au moins 5 % pour AAH, pensions d'invalidité, rentes d'accident du travail et minimum vieillesse, **assouplissement** critères d'accès au complément de ressources, **CMU** pour toutes personnes en dessous du seuil de pauvreté et **suppression** des franchises

Délégation Unapei chez M. Bertrand le 01/04 : « on nous renvoie à la conférence du handicap (...) un point d'acquit au moins : M. Bertrand a bien compris qu'il ne s'agissait pas seulement de l'AAH et de l'accès à l'emploi »

Alerte d'Andicat sur les financements des ESAT

ASH – 28/03/08 – 08 145

L'aide au poste n'a pas été versée depuis le 01/11/07 à la grande majorité des ESAT.

Elle permet de compléter la rémunération garantie aux travailleurs handicapés

DGAS : avait promis une régularisation au 20/03... Le Cnasea n'a pas reçu les fonds.

De très nombreux établissements risquent d'être en cessation de paiement.

La conférence nationale du handicap

ASH – 28/03/08 – 08 139

Initialement annoncée pour le mois de mai : elle se tiendra le 10 juin

Le gouvernement y présentera un plan d'actions pour l'emploi, mobilisant notamment les employeurs autour d'un pacte national

Le Collectif handicap et sexualité entend faire reconnaître la qualité d'être sexué des

personnes handicapées

ASH – 14/03/08 – 08 093

APF, HI... : sensibiliser opinion, pouvoirs publics et responsables d'établissements sur cette question ; informer et écouter les intéressés

Communiqué de presse disponible sur

www.apf.asso.fr – S'informer, Presse

☎ 06 26 63 71 63

Lutte contre la maltraitance

ASH – 14/03/08 – 08 105

1° bilan du numéro d'appel lancé le 5 février 2008

(Unique : personnes âgées / personnes handicapées)

6 326 appels : en moins d'1 mois, la moitié des appels passés en 1 an sur les 2 n° préexistants

30 % des appels concernent la situation de personnes handicapées

80 % des appels signalent des situations de personnes à domicile et non en établissement

L'Etat, la CNSA et l'UNA signent des conventions

ASH – 14/03/08 – 08 099

Visant à moderniser et professionnaliser les services d'aide à domicile

S'inscrit dans le cadre du plan national des métiers de la dépendance. 4 sont signées et 4 autres prévues

ASH – 21/03/08 – 08 114

Propositions : améliorer l'accessibilité physique et financière des transports publics urbains

Rapport de M. Domergue, sur www.localtis.fr

Pointe un « **besoin d'explication** » de la loi, et de précisions par des textes réglementaires

Les préfets chargés de mettre en œuvre un plan d'action en matière d'accessibilité

Par une circulaire du 14/12/2007 : accélérer mise en place des commissions d'accessibilité, veiller à recevoir le rapport annuel des communes, recenser les propositions et élaborer un plan d'action

http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/circulaire_interministerielle_commissions_accessibilite_cle26a81f-1.pdf

Volet bibliographique

La famille à l'épreuve du handicap

ASH – 14/03/08 – 08 095

Réflexions de chercheurs, professionnels et parents sur le bouleversement du processus de parentalité.

Aborde aussi relations professionnels / parents

Revue Reliance n° 26 – Ed. érès – 15 €



Textes choisis ce mois-ci



Relativement peu volumineux : sans doute un effet du hasard mais qui se combine aussi à l'effort que nous faisons pour accoler les éléments réglementaires aux différents articles lorsque nous le pouvons, pour une plus grande simplification.

Décrets

ASH – 14/03/08 – 08 092

Nouveau code du travail : la partie réglementaire est à son tour publiée

Décrets 2008-243 & 244 – 07/03/08, J.O. 12/03/08

Le nouveau code entrera en vigueur dans son ensemble le 1° mai 2008

Modifiant le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile afin de tenir compte des compétences du ministre chargé de l'immigration de l'intégration de l'identité nationale et du codéveloppement

Décrets 2008-223 & 224 – 06/03/08, J.O. 07/03/08

Arrêtés

ASH – 07/03/08 – 08 083

Sept nouveaux départements sont habilités à expérimenter le « RSA-API »

Arrêté du 28/02/02, J.O. du 04/03/08

ASH – 14/03/08 – 08 103

Intégrant l'IASS dans la liste des corps (...) dont les membres peuvent exercer dans les services du ministère de l'immigration

Arrêté du 25/02/02, J.O. du 07/03/08

ASH – 21/03/08 – 08 119

Fixant le montant de l'aide forfaitaire versée à l'employeur en cas de transformation du contrat d'avenir en CDI avant l'issue de la convention

Arrêté du 28/02/02, J.O. du 15/03/08

1 500 € versés par l'Etat en une fois après 6 mois de présence effective en CDI du salarié

Revalorisation prime pour l'emploi / conditions d'attribution AAH - API – CMU C & AME / logement et politique ville (DALO, aires



Chômage : taux fin 2007 et autres éléments



Tendances dont on ne peut que se féliciter... même si l'on reste attentifs au détail de tous les chiffres : ceux du sous-emploi par exemple.

Le taux de chômage au dernier trim. 2007 au plus bas depuis 1983

**7,5 % pour la France métropolitaine
7,8 % avec les DOM**

ASH – 07-14/03/08 – 08 078

Chiffres Insee publiés le 6 mars, d'après l'enquête emploi : 2,1 millions au chômage (au sens BIT)

Le sous-emploi : 1,4 million de personnes, soit 6 % des personnes en emploi (+ 0,3 point en un an)

2,7 millions sans emploi mais souhaitant travailler au 4° trim. 2007, soit 5,5 % population (- 0,6 point en un an) : personnes pas forcément considérées comme chômeurs au sens du BIT mais dans une situation « proche » du chômage

Insee – Infos rapides 67 – www.insee.fr

La France a créé près de 300 000 emplois dans le privé en 2007

Le Monde – 16-22/02 & 07/03/08 – 08 078

Augmentation par rapport à 2006 présentée comme très dynamique avec 188 900 emplois créés

282 400 emplois tertiaires nouveaux, dont beaucoup à faible valeur ajoutée

L'industrie continue de détruire des emplois : un modèle d'emploi ancien s'affaiblit (CDI...)

La construction crée des emplois mais souffre de pbs de recrutement

L'intérim a connu en 2007 sa plus belle année depuis 7 ans

Le chômage repart à la baisse en février

Le Monde – 29/03/08 – 08 078

ASH – 04/04/08 – 08 078

Recul de 0,7 % qui rattrape la hausse de janvier

Chiffres DARES & ANPE

Toutes les catégories sont orientées à la baisse

Moins 25 ans : -0,1 % en 1 mois, - 8,5 % en 1 an

Nb inscriptions ANPE entre 12/07 et 02/08 en hausse de 2,5 % par rapport aux 3 mois précédents

Entrées suite à licenciement économique en baisse de 3,1 %

Entrées suite fin CDD en hausse de 3,4 %

Nb de premières entrées en hausse de 8,1 %

Sorties ANPE en recul de 1,2 % ; celles pour reprise d'emploi déclaré en baisse de 1 %

DARES – 1° infos 14.1 – www.travail.gouv.fr

Les éléments du mois



Voilà, des conventions sont signées, des

objectifs publiés, des initiatives prises... mais nous commençons à dessein par un éclairage européen. Pas fameux ? Non mais permet de se situer dans un ensemble. Tout aussi important que de faire la part de ce qui nous est propre quand il le faut. Et méditez... puisque l'on est obligé de s'alarmer de la diminution du nombre de contrats aidés en même temps que l'on s'alarme de la montée de la précarité.

Les syndicats européens dénoncent la montée des emplois « précaires »

Le Monde - 17/03/08 – 08 120

La confédération européenne des syndicats (CES) a étudié l'emploi dans les 27 pays de l'UE à travers les observations de 82 syndicats nationaux (60 millions d'adhérents) : inquiétude

Plusieurs millions d'emplois nouveaux créés chaque année (4 millions en 2006) mais **de plus en plus de CDD et souvent à temps partiels**

32 millions de personnes en CDD (14,5 % des travailleurs européens) contre 22 millions en 1997 (11,5 %)

« Ce sont les jeunes qui partout en Europe sont les plus touchés par ce type de contrats, avec des taux de 40 %, 50 % chez les 16-25 ans ; en Suède, 68 % des jeunes sont en CDD »

40 millions sont à temps partiel (18 %) contre 32 millions en 1997 et la proportion de ceux qui le subissent augmente : 20 % contre 15 % en 2002

Le pb des travailleurs pauvres concernerait 31 millions de salariés (recevant un salaire inférieur aux deux tiers du salaire médian de leur pays)

Signature d'une nouvelle convention pluriannuelle entre l'Etat et la Caisse des dépôts pour « agir pour l'emploi »

ASH – 21/03/08 – 08 115

Conclue pour 5 ans et déclinée au niveau régional

2008 2012 : 206 millions par la Caisse des dépôts et 459 millions par l'Etat

« Parvenir à la création de 40 000 entreprises par an, dont 20 000 bénéficiant d'un accompagnement renforcé, avec 5 000 dans les quartiers fragiles »

Coup d'envoi d'une réforme des aides publiques à la création d'entreprises. Testée en 2008 dans les quartiers du plan « Espoir banlieues » puis étendue en 2009 à l'ensemble du territoire.

La Caisse des dépôts assure financement d'une nouvelle aide : prêt d'honneur spécifique

Amplifier efforts d'ingénierie technique en soutien à l'IAE : outils de diagnostic financier, soutien aux travaux du CNAIE

Stimuler développement économique quartiers : financement (Etat) d'opérateurs pour repérer et accompagner les jeunes 16/30 ans vers l'emploi. Articulation (Caisse dépôts) des offres en matière d'aide à la création d'activités dans 100 quartiers

Développer le dispositif du microcrédit

Un point sur les contrats aidés en 2007

ASH – 28/03/08 – 08 138

Note de conjoncture Insee 21 mars 2008

Dans le secteur non marchand : moins 39 000 bénéficiaires

Au total fin 2007 250 000 personnes y occupaient un emploi aidé

- 152 000 CAE
- 89 000 CA
- 3 000 CES
- 6 000 emploi jeune

Seul le nb de contrats d'avenir augmente : 14 000 signataires de plus entre fin 06 et fin 07

« Les entrées en CA & CAE ont pourtant été nettement

supérieures à ce que prévoyait le projet de loi de finances pour 2007 »

CAE : 247 000 embauches réalisées pour 160 000 prévues
- CA : 112 000 pour 100 000 prévues

Une étude en Mission locale du pays de Brest : 25% des jeunes en difficulté psychologique

ASH – 14/03/08 – 08 088

Sur 837 dossiers (07) : 27 % en « difficulté psychologique avérée ».

40 % : « difficultés de compréhension et de lien entre les informations » ; 12 % « semblent comprendre mais pas durablement à cause d'absences, dépresses, consommation psychotropes »

15 à 20 % se trouvent « en grande vulnérabilité sociale » : impossibilité reconstituer leur parcours (ruptures familiales, placement, décès...)

20 à 25 % connaissent de « réelles difficultés d'affiliation sociale »

Chercheurs (Univ. Rennes) suggèrent de renforcer les compétences des professionnels

Mission locales : si la convention pluriannuelle d'objectifs est une avancée, elle doit dépasser « l'obsession des chiffres »

ASH – 07/03/08 – 08 077

Désormais « une seule convention pluriannuelle fondée sur la définition commune d'objectifs et de résultats à atteindre au regard d'un diagnostic partagé des besoins du territoire »

UNML & Synami (CFDT) saluent un progrès ; ML considérées comme acteurs (fonction d'observation)

UNML : la convention ne concerne que l'Etat (moins de 50 % des subventions du réseau)

Synami : s'inquiète de « l'obsession des chiffres » ; « les indicateurs ne peuvent pas être tous, et tout le temps, à la hausse » ; attention à la « course à la réponse », la préoccupation centrale du réseau reste la qualité du service rendu

UNML : des aménagements restent à faire en effet

« Les femmes face au travail à temps partiel »

ASH – 14/03/08 – 08 098

Communication du Conseil économique et social
Pistes pour « faciliter la sécurisation et la réversibilité » de ce type de travail et « intégrer l'articulation des différents temps de vie »

www.conseil-economique-et-social.fr

Modernisation marché du travail : présentation en conseil des ministres du projet de loi

ASH – 28/03/08 – 08 125

Transpose certaines dispositions de l'accord interprofessionnel de 01/08. Examen à partir 15/04

La forme « normale » de la relation de travail est le CDI ; il faudra informer les comités d'entreprise des raisons pour lesquelles on conclut des CDD

Périodes d'essai : durée maxi 2 mois pour ouvriers / employés, 3 pour agents de maîtrise / techniciens et 4 pour les cadres. (sauf accords de branche)

Licenciements obligatoirement motivés : en corollaire, abrogation du CNE (contrats en cours requalifiés en CDI) et abaissement à 1 an d'ancienneté pour prétendre aux indemnités de licenciement (au lieu de 2)

Nouveau type rupture : dite « conventionnelle » ; commun accord salarié / employeur. Sur la base d'une convention devant être homologuée par l'autorité administrative

Dossier Minima Sociaux



Reflète les chiffres du chômage sans surprise et c'est tant mieux. Et des précisions sur un décret qui ne plaisait guère...

Le nombre de Rmistes a baissé de 8 % en 2007

Le Monde – 19/03/08 – 08 107

ASH – 21/03/08 – 08 107

Chiffres DREES du 17 mars 2008

1,16 million de foyers le percevaient au 31/12/07

Baisse constatée sur tout le territoire, même si elle est encore inégale

Nb d'ouvertures de droits en baisse de 15 %

Fait suite à 4 années de croissance constante

S'explique par la baisse du chômage et le nb important de créations d'emplois. Avec l'effet retard habituel.

Le nb de personnes cumulant emploi et RMI est en diminution de 41 % sur l'année : efficacité du système qui facilite une sortie précoce du RMI

+ 20,4 % Rmistes titulaires CA ou CI-RMA

M. Hirsch : « en abaissant la 1^o marche, c'est-à-dire la reprise d'activité, nous facilitons l'accès à la 2^o, sortie du RMI ou RSA et de la pauvreté »

Objectif : « doubler le nb de sorties annuelles pour reprise d'activité et de ramener à 400 – 500 000 le nb de foyers qui vivent avec 447 € par mois (montant RMI) »

Diminution de 3,2 % du montant total versé au titre du RMI

DREES – E&R 627 – www.sante.gouv.fr

Lutte contre la fraude : la Direction de la sécurité sociale précise les modalités d'évaluation du train de vie

ASH – 28/03/08 – 08 127

Suite au décret du mois de février (voir RVP 02)

Un seul élément ne peut remettre en cause le droit à une prestation ; « seul un examen de la situation générale », etc..

Sauf cas de fraude le droit n'est remis en cause que pour l'avenir : pas de remboursement des prestations attribuées antérieurement.

Question-réponse sur www.securite-sociale.fr



Les éléments du mois



Expulsions qui peuvent reprendre font mauvais ménage avec la loi DALO : c'est à lire. Sinon vous apprendrez comme chaque année que les hausses de loyers dans le parc social ne respectent pas toujours les directives

ministérielles. C'est lassant ? Oui surtout que derrière ces mots il y a des gens. Alors c'est même révoltant, osons le dire.

Hausse des loyers HLM : la preuve d'une régulation défaillante, selon la CLCV

ASH – 14/03/08 – 08 086

La hausse préconisée était de 2,7 %
Enquête habituelle de la CLCV sur 27 % du parc
52,5 % sont dans l'augmentation préconisée mais dans 20,5 % elle est supérieure et les préfets ne demandent que rarement une 2^e délibération

23 % locataires subissent augmentations de 3 à 5 %
CLCV demande aux pouvoirs publics : mécanisme régulation, avec règles claires et sanctions précises

Demande aussi réévaluation « significative » des aides au logement

Fin de la trêve hivernale le 16 mars sur fond de hausse des jugements d'expulsion

ASH – 21/03/08 – 08 118

Fondation Abbé-Pierre : en 2006 (derniers chiffres ministériels dispos) : près de 103 000 décisions d'expulsion (environ 99 700 en 2005) ; dont 47 500 commandements à quitter les lieux ; concours de la force publique pour 25 100 cas.

Pour la Fondation, il y a « une **dérive répressive** »
Et les expulsions touchent de plus en plus les classes moyennes pour qui la part du logement représente entre 35 et 50 % du budget

La Fondation redemande **une suspension des expulsions en attendant l'application du recours prévu par la loi DALO** à partir du 01/12/08 (**les ménages menacés d'expulsion comptent parmi bénéficiaires prioritaires... pour un relogement**)

Travailleurs sociaux, CLCV, + une trentaine d'assocs pour qui la situation actuelle est une « absurdité », appellent à manifester le 15 mars.

Contestent aussi la « **banalisation** » du Livret A et la **vente** de logements HLM à leurs occupants

Mme Boutin : promet prochainement « mesures permettant de renforcer la sécurité des relations entre bailleurs et locataires, notamment pour les populations les plus démunies »

L'Etat va vendre plus de 500 terrains publics pour soutenir la construction de logements

Le Monde – 31/03/08 – 08 142

ASH – 04/04/08 – 08 142

Annonce de M. Fillon le 28/03: plan de vente de terrains **pour construire 70 000 logements, dont 40 % logements locatifs sociaux sur 2008-2012**

La libération du foncier est une des clefs de la construction de logements.

Vendus pour moitié à des collectivités et pour moitié à des promoteurs privés.

Candidats à l'achat d'abord classés en fonction de **la qualité de leur projet** (pourcentage logements sociaux notamment). Le prix sera négocié après.

Le soutien à la construction passe là avant la valorisation du patrimoine public

Annonce aussi de « **contrats de mixité sociale** » dans communes les plus en retard par rapport aux obligations loi SRU (20 % logements sociaux)

USH et Livret A

ASH – 07/03/08 – 08 079

Mme Lagarde a demandé à la Commission européenne un délai de 4 mois (mi-juin) pour la mise en œuvre de cette réforme **_USH : «réforme lourde (...) peut avoir un impact sur les épargnants (...) et sur les prêts pour la construction de logements sociaux»**. Souhaite une étude d'impact.

L'USH a rédigé un «point de vue» sur le rapport Camdessus à consulter sur

<http://www.union-habitat.org>

Volet réglementaire

Le décret sur la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives est paru – n° 2008-187 du 26/02/08, J.O. du 28/02/08

ASH – 07/03/08 – 08 073

Fait suite à la circulaire du 22/02 (voir n° 02)

Texte d'application de la loi 13/07/06 (ENL) : prévoit que les plans départementaux d'action pour logement personnes défavorisées (PDALPD) doivent définir mesures adaptées c/ expulsions et notamment peuvent instaurer une commission.

Donner des avis aux instances décisionnelles en matière d'aides et d'accompagnement social

Le décret en précise fonctionnement et composition

Coprésidée par Préfet et Pdt CG, elle conventionne avec organismes chargés paiement APL et formule recommandations aux bailleurs, commissions de surendettement, maires....

Doit rendre compte devant le comité responsable du plan (bilan annuel)

Une circulaire présente aux préfets la nouvelle réglementaire c/ domiciliation des personnes sans domicile stable

ASH – 14/03/08 – 08 100

Circ. DGAS/MAS/08/70 – 25/02/08 à paraître B.O.

Prévu dans loi DALO : la circulaire fait le point pour « faciliter la compréhension » du dispositif

Rappelle que les préfets doivent s'assurer de la couverture des besoins (CCAS, organismes habilités, etc..) et de l'harmonisation des pratiques entre les différents organismes du Dpt.

Hébergement, urgence

☺ ☹

Après l'effervescence de ces derniers mois, tout d'un coup c'est calme. L'occasion de faire une pause et d'élargir l'angle de vue ? Si vous en avez le temps, ce serait sûrement très profitable.

Rapport de la Feantsa

ASH – 07/03/08 – 08 080

« Obstacles multiples, diversité des solutions : l'insertion dans et par l'emploi pour les personnes sans domicile »

A partir de 16 rapports nationaux: tableau de la situation sur le plan de l'emploi et des efforts entrepris

L'insertion n'est possible que si elle se fonde sur une approche globale ; recommandations

www.faantisa.org rubrique « Rapport européen »



Modifications apportées aux conditions d'attribution de la CMU-C et autres éléments

ASH – 08-15-22/02/08 – 08 048



Nous avons souvent traité le nonaccès aux droits : on en reparle ici ; en fait c'est ce que nous retenons.

Addictions : un point sur les consommations des jeunes de 18-25 ans

Le Monde – 26/03/08 – 08 123



Ce sont des chiffres très généralistes, voire ciblées pour certains constats sur les milieux étudiants. A lire justement, pour mieux situer votre public.

Bulletin épidémiologique hebdo du 25 mars (InVS)

Entre 2000 et 2005, la consommation régulière de tabac a baissé : proportion de fumeurs quotidiens de cigarettes passe de 40 % à 36 %

La proportion d'habitueés au cannabis augmente : passe de 7,2 % à 8,7 %

Expérimentation de l'ecstasy progresse (2,8 % à 4 %) et celle de la cocaïne aussi (2,2% à 3,2 %)

Entre 2000 et 2005, la consommation régulière d'alcool a baissé : proportion de buveurs « endurcis » recule de 17,6 % à 8,9 % ...

...Mais : à 17 ans les ivresses sont en hausse même si l'âge moyen de la première ivresse est stable à 15,1 ans

26 % des ados ont été ivres au moins 3 fois au cours de 2005 contre 20 % en 2003 et 9,7 % au moins 10 fois contre 6,4 %

L'ivresse est notamment devenue pratique courante dans les **soirées étudiantes** et la Milt s'en inquiète

Diverses initiatives sont prises (accords avec les alcooliers, etc.) pour réduire ce phénomène du « binge drinking » (être ivre le plus vite possible)

Mme Bachelot : veut réglementer davantage la vente de boissons alcoolisées, notamment aux jeunes

<http://www.invs.sante.fr/publications/default.htm>

A noter : les limitées édictées par l'OMS : « pas plus de 4 verres standard en une seule occasion. »...

Précisions sur le dispositif d'addictologie

ASH – 14/03/08 – 08 122



Technique c'est vrai mais s'enchaîne bien avec le précédent et il est bon aussi de pouvoir s'appuyer sur des textes qui rappellent un minimum des obligations de chacun... On y parle beaucoup de coordination. C'est une bonne chose...

Une circulaire

Circ. DGS/MC2/2008/79 - 28/02/08 à paraître BO

Présente les modalités de mise en place des centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie....

Les CSAPA succèdent aux CSST et CCAA

Objectif : améliorer le service rendu avec meilleure adéquation moyens / besoins sur un territoire.

Possibilité de programmes particuliers pour populations ou consommation spécifiques

CSAPA : missions dans le respect de l'anonymat

4 missions obligatoires : accueil, information, évaluation (médicale, psychologique et sociale) et orientation.

Des missions « pouvant faire l'objet d'une spécialisation ».

Sur un type de produit par ex.

Enfin missions « facultatives » : consultation de proximité (repérage précoce), prévention, formation et recherche, interventions vers détenus....

La prise en charge doit être pluridisciplinaire : équipe avec différents professionnels de santé (médicaux et paramédicaux) et travailleurs sociaux

Enfin précisions sur procédures d'autorisation...

... et précise la mise en place des schémas régionaux médico-sociaux d'addictologie

Le préfet de région doit arrêter un schéma régional relatif aux CSAPA mais il « **devra porter sur tout le dispositif médico-social en addictologie en articulation avec dispositif hospitalier et la ville** »

Diagnostic des besoins et bilan de l'offre

Déterminer perspectives et développement

Définir le cadre de la coopération et la coordination entre les établissements et les services sociaux et médico-sociaux

Etabli pour un maximum de 5 ans

Une commission régionale « addiction » doit être créée dans chaque région



ASH du 7 mars 2008 – 08 106



Des tas de choses dans ce numéro, qui invitent à la réflexion tous azimuts. A parcourir au moins.

Travail social en quête de sens

Le secteur vit un malaise face à la standardisation des pratiques... Sortir de la « victimisation » et trouver un nouveau sens à l'intervention ?

Retrace mutations et encourage dynamique mêlant défense des engagements et développement de perspectives : **« l'innovation est souvent une désobéissance qui a réussi »**

Empan n° 68 – 12/07 – Ed. érès – 16 €

Les rites dans le travail social imprègnent les pratiques professionnelles en favorisant adhésion, reconnaissance...

Le « Sociographe » propose notamment une réflexion sur le rituel de « l'entretien d'aide » ou sur la ritualisation dans les MECS (contribuant à la suppléance familiale)

Extension du domaine des rituels – n° 25 – 01/08
www.lesociographe.org – 11,50 €

Les brancardiers de la République

Les soignants et les travailleurs sociaux sont ces brancardiers qui s'ignorent parfois, ou recherchent leurs complémentarités.

La revue s'intéresse à leurs points communs. Vivent mêmes injonctions contradictoires, mêmes dérives gestionnaires et l'analyse des situations sociales doit être un préalable à leur travail

Fait état d'initiatives visant à conjuguer leurs efforts
Revue Pratiques n° 40 - ☎ 01 46 57 85 85 – 17,50 €

Violence et jeunesse – Revue CNFE PJJ

Traite cette question avec les sciences sociales

Violence exercée et subie qui s'inscrit dans le processus général des individus et groupes sociaux pour « faire société »

Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière » RHEI n° 9 – 11/07 – ☎ 01 47 95 98 27 – 22 €

L'individu et ses appartenances

L'individu n'existe qu'au sein de réseaux d'appartenance qui à leur tour lui imposent d'affirmer sa singularité. **Il est entre recherche d'autonomie et demande d'affiliation.**

Regard pluridisciplinaire proposé sur cette notion : rapport de l'individu à l'institution (travail social), sociabilité juvénile et construction de l'identité...

Infos sociales n° 145 – 01/08 – CNAF ☎ 01 45 65 57 06 – 6,50 €

ASH du 21 mars 2008 – 08 108



Les deux premiers ouvrages sont « déjà » traités d'une certaine manière ; évidemment nous vous sentons plus concernés par celui de M. Chauvière... mais après tout cela ne nous regarde pas. Voir Travail social - Approche managériale. Le reste est plus classique, à connaître

Trop de gestion tue le social – Essai sur une discrète chalandisation

M. Chauvière – Ed. La Découverte – 21,50 €

Politiques sociales et de santé – Comprendre et agir

M. Laforcade – Ed. de l'EHESP – 30 €

L'annuaire sanitaire et social - version 2008

17 éditions régionales, recense les coordonnées de 34 000 organismes et établissements

ONPC - ☎ 01 42 09 13 00 – 30 € par édition

Sur le site www.sanitaire-social.com, on peut accéder également aux infos

ASH du 28 mars 2008 – 08 136



Apparemment le livre sur la prévention spécialisée est fait pour « vous » bousculer. Et alors ? Raison de plus pour aller voir. C'est une manière de vous aimer... et de l'intérieur quand même. Vous pouvez au moins lire le résumé de l'ouvrage sur le DSL. Ensuite, formant césure, un ouvrage pratique sur l'ASE et enfin diverses références : où l'on reparle de la place de l'enfant mais on traite aussi d'habitat, d'exclusion, à vous d'aller voir.

La prévention spécialisée – Un projet coopératif

Les auteurs sont Directeurs Sauvegarde et ADSEA.

« Autocritique » constructive sur un « métier difficile dont les acteurs sont parfois malmenés »

Les valeurs restent, les méthodologies s'étiolent mais ne demandent qu'à être adaptées

Un des pbs de la prévention spécialisée est de rester arc-boutée sur ses grands principes, « **s'enfermant dans l'illusion de sa toute-puissance** » et dans un **fonctionnement idéologique inadapté aux difficultés des jeunes « actuels »** et aux liens à établir avec d'autres intervenants

« Forme de certitude d'être dans le camp le plus vertueux »

L'enjeu actuel : prendre en compte le monde tel qu'il est et tenir aux jeunes un langage de vérité

Pour cela les éducateurs doivent prendre conscience qu'ils contribuent « à la reproduction des formes dominantes de la société » tout en étant aussi une force de contestation et un levier du développement local et personnel

Ils ont des outils et des atouts. Il faut qu'ils sachent les faire valoir.

Ph. Ropers & P. Verney – Ed. Vuibert – 23 €

Se former au développement social local

Le DSL vise à aider les populations d'un territoire à améliorer leur vie en mobilisant les ressources disponibles. **« Une nouvelle façon de jouer le jeu républicain de la démocratie**

et de la solidarité »

Nécessite une pédagogie : animation, formation et organisation.

Articuler commande politique à l'émergence des attentes et besoins des habitants : produire diagnostic partagé et projet social de territoire.

Mais cette démarche ne fait guère recette : « la rencontre avec le territoire représente toujours une épreuve loin d'être surmontée par le travail social »

Raisons : charge de travail des professionnels (il faut du temps), et manque d'outil méthodologique

Réforme du diplôme d'AS : introduit l'obligation de former à l'intervention collective ; mais encore faut-il trouver des terrains de stage où le mettre en pratique car « comment apprendre à faire ce qu'on ne voit pas ? »

Dtton JM. Gourvil & M. Kaiser – Ed. Dunod – 27 €

Guide de l'aide sociale à l'enfance

Comment l'ASE exerce-t-elle sa mission de protection de l'enfance en difficulté ?

Nouvelle édition d'un ouvrage de référence : deux docteurs en droit décrivent organisation et fonctionnement. Intègre les évolutions récentes et notamment celles découlant de la loi de mars 2007

P. Verdier & F. Noé – Ed. Dunod – 39,50 €

Mélodrame et mélo-dit de la séparation

Actes d'un colloque du GRAPE (2006)

La société érige la protection de l'enfance en exigence absolue mais supporte mal de priver les familles défaillantes de leurs enfants. Cela se fait souvent dans l'urgence et le temps de réflexion nécessaire n'est pas pris en amont

Ed. érès – 23 €

L'exclusion

Notion apparue depuis 40 ans « avec son caractère un rien nébuleux », elle a pris de plus en plus de place dans le débat public et acquis **un statut hégémonique au début des années 90**.

Mais que signifie raisonner et agir en terme d'exclusion et comment évaluer les instruments publics de lutte contre l'exclusion.

J. Damon – Ed. PUD, Coll. Que sais-je ? – 8 €

Habiter, le propre de l'humain

Distinguer les différents sens du mot « habiter »
Se demander si l'architecture et l'urbanisme rendent le monde plus habitable

Colloque de 2006

Dtton M. Paquot – Ed. La Découverte – 26 €

Violences en petite enfance, pour une prévention opportune

La connaissance des besoins du bébé et du jeune enfant est primordiale. **Mais il y a loin parfois de la connaissance à l'action**. Par une éducatrice de jeunes enfants doctorante en philo

Marie Garrigue Abgrall – Ed. érès – 10 €



Même constat que pour la Législation : moins volumineux parce que nous tâchons d'insérer de plus en plus d'informations dans les dossiers thématiques, pour faciliter l'information.

Raison de plus pour les parcourir alors ? Allez-y

ASH du 07 mars 2008 – 08 074

Mme Alliot-Marie demande aux préfets de mener une action coordonnée de lutte contre les sectes – Circ. NOR/INT/A/08/00044/C- 25/02/08

« Dès lors que les faits permettent d'attester d'une atteinte à l'ordre public, aux biens ou personnes »

Pb pour établir Les preuves : absence de plaintes...

Demande groupe de travail spécifique pour centraliser et recouper infos - www.interieur.gouv.fr

VIH : dépistages anonymes et gratuits

307 consultations ont accueilli 357 000 personnes : public masculin à 54 % et dont la moitié a moins de 25 ans

Taux de sérologies positives de 3,39 %, alors que la moyenne de l'ensemble des dépistages en France est de 2,2 % : répond donc à l'objectif de prévention

ASH du 14 mars 2008 – 08 091

La Défenseure des enfants : salue le plan « santé des jeunes » présenté par la ministre de la Santé (voir n° février) comme des « **mesures allant dans le bon sens** » (lutte contre consommation d'alcool, développement maisons ados...).

Mais regrette qu'il cible les 16/25 ans : voudrait des mesures dès le collège « **apparition de plus en plus précoce de signes alarmants de souffrance** »

Préconise à nouveau **renforcement dispositif pédopsychiatrie** (CMP, lits, unités soins études...)

Le préservatif féminin a son site Internet

Initiative Sida Info Service avec soutien Inpes

Infos sur une prévention mal connue

www.lepreservatif-feminin.fr

Création ARS : Mme Bachelot lève un coin du voile sur le devenir personnels DRASS / DDASS

Elle est favorable à un périmètre incluant la partie sanitaire du médico-social : pour les agents la continuité des fonctions sera la règle. Intégreront ARS (Etat) ou services et départementaux

La Cour de justice des Communautés européennes (CJCE)

Peut examiner en urgence les questions posées par les tribunaux nationaux en matière de justice, de sécurité et de liberté depuis le 1^{er} mars

Décision 08/79-20/12/07, J.O.U.E. L 24 29/01/08

Notamment en cas de « situations privatives de liberté » : s'assurer que la décision envisagée par le pays est conforme au droit communautaire.

Arrêt définitif sans recours possible : peut être rendu en moins de 3 mois et même en quelques semaines si extrême urgence

ASH du 21 mars 2008 – 08 124

Le Conseil national du sida dénonce la manque d'engagement des autorités locales pour lutter l'épidémie de VIH en Guyane

Taux de prévalence le plus élevé en France : plus de 1 % des femmes enceintes infectées

<http://www.cns.sante.fr> - Les avis du CNS, « action

ASH du 28 mars 2008 – 08 143

Un employeur condamné pour licenciement abusif d'un sans-papiers

CA Paris, 21^e ch. A, 11/03/08 - requête 5 06/09551

Confirme jugement du conseil des prud'hommes.

Licenciement juin 05 pour faute grave au seul motif qu'il possédait de faux papiers d'un salarié employé depuis 02 et dont l'employeur connaissant la situation irrégulière depuis 03.

« La difficulté c'est d'apporter la preuve que l'employeur connaît le statut de l'employé »

Le Parlement européen appelle à une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des femmes en prison - Rapport n° A6-033/2008

Demande à la Commission d'adopter une décision-cadre sur des normes minimales de protection : unités mères-enfants, peines de substitution, insertion, soins....

Les femmes représentent une part limitée (4,5 à 5%) mais croissante, des détenus UE.